Le tri c'est simple et écologique

GRIMAUD SAINTE-MAXIME LA GARDE FREINET
Sivom du GOLFE

à l'usage des particuliers

Ma déchetterie mode d'emploi

Déchetteries

Grimaud 04 94 43 20 00

Sainte-Maxime 04 94 49 12 75

Ville de Grimaud

GROUPE NICOLLIN

ECO EMBALLAGES

PIZZORNO ENVIRONNEMENT

VILLE DE SAINTE-MAXIME

Les déchetteries offrent des solutions adaptées pour les déchets non collectés par les services de ramassage en porte à porte. Elles permettent d'éviter les dépôts sauvages tout en assurant leur traitement et leur valorisation.

Les déchetteries du SIVOM du Golfe sont ouvertes aux particuliers résidants sur les communes de Grimaud, la Garde-Freinet et Sainte-Maxime et aux particuliers non-résidants de ce territoire *(voir conditions au verso de ce document).*

LES HORAIRES

OUVERTURE : ÉTÉ, **du lundi au samedi de 7 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
HIVER, **du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

FERMETURE : **les dimanches et les jours fériés**

RAPPEL

- **Une collecte gratuite des encombrants est organisée par le SIVOM du Golfe.**

Pour l'inscription contacter : ALLÔ ENCOMBRANTS

N° Vert 0 800 732 122 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE DU LUNDI AU SAMEDI DE 8 H 30 À 17 H 30

- **Les dépôts sauvages sont interdits et sont passibles d'une amende pouvant allée jusqu'à 1500 €** *(article R 635-8 et R 632-1 du code pénal)*

Les déchets interdits en déchetterie

DÉCHETS NON AUTORISÉS	SOLUTIONS PROPOSÉES
ORDURES MÉNAGÈRES	Dépôt dans votre container habituel. Planning de collecte sur demande au SIVOM.
DASRI (déchets d'activités de soin à risques infectieux : Particuliers en auto traitement)	Les officines de pharmacies et les laboratoires sont tenus de les récupérer.
AUTO, MOTO	Pensez aux casses agréées qui sauront trouver des solutions et des filières pour la dépollution et le recyclage des véhicules hors d'usage.
BOUTEILLES DE GAZ, EXTINCTEURS PÉRIMÉS	À ramener auprès du distributeur ou revendeur qui s'occupera de leur élimination.

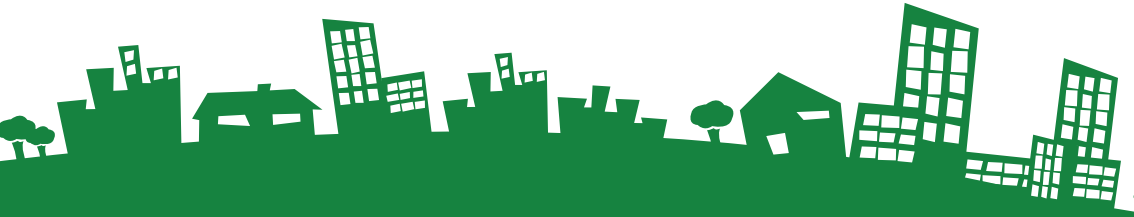

Déchetterie de Sainte-Maxime
Route du Muy - 83120 Sainte-Maxime
Tél. : 04 94 49 12 75

Déchetterie
ZA du Grand Pon
Tél. : 04 9

Les déchets autorisés en déchetterie

BOIS
Bois de démolition, meubles, palettes, planches, fenêtres sans vitre, aggloméré, contreplaqué…
Taux de valorisation : 90 %
Ce qu'ils deviennent : réemploi, pâte à papier, panneaux à base de bois, combustion à des fins énergétiques (bois énergie).

CARTONS
Cartons secs, pliés et débarrassés des papiers, plastiques et polystyrènes, vidés de leur contenu et non souillés…
Taux de valorisation : 95 %
Ce qu'ils deviennent : réutilisés dans la fabrication de cartons recyclés.

DÉCHETS VERTS
Tonte de gazon, taille de haies, feuilles, petits troncs de moins de 15 cm, résidus de taille d'arbre, feuilles mortes…
Taux de valorisation : 100 %
Ce qu'ils deviennent : compost de déchets verts et compost de déchets verts mélangés à des boues d'épuration.
ATTENTION : les déchets verts ne sont pas collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

GRAVATS / INERTES
Propres : pierres, parpaings, ardoises naturelles, carrelages, faïences, céramiques, béton non armé et armé, terre sans aucun autre matériau…
Taux de valorisation : 100 %
Ce qu'ils deviennent : remblais sur chantiers…

HUILE DE FRITURE
Toute huile de friture alimentaire (pas de mélange avec d'autres types d'huiles)
Taux de valorisation : 90 %
Ce qu'elles deviennent : filtrage et valorisation en biodiésel et glycérine.

HUILE DE VIDANGE
Huile usagée provenant d'opération de vidange de véhicule (non mélangée)
Taux de valorisation : 100 %
Ce qu'elles deviennent : régénération (raffinage pour la production d'huile de base).

ENCOMBRANTS
Matériaux à composition multiple : matelas, canapés, matières plastiques, polystyrène, placoplatre…
Taux de valorisation : 0 %
Ce qu'ils deviennent : enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux.

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)
Téléviseurs, réfrigérateurs, gazinières…
Taux de valorisation : 90 %
Ce qu'ils deviennent : renvoyés vers des filières spécialisées pour y être démontés, remis en état ou recyclés.
ASTUCES : Appareils électriques et électroniques : pensez au "1 pour 1". Vous achetez un appareil neuf, votre vendeur à l'obligation de reprendre l'ancien.

LAMPES
Taux de valorisation : 95 %
Ce qu'elles deviennent : recyclage du verre en tubes fluorescents neufs, d'abrasif, de céramiques. Réutilisation totale des métaux et valorisation thermique des plastiques.

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
Piles, batteries, peintures, solvants…
Ce qu'ils deviennent : traités sans risques pour l'environnement dans des filières d'élimination spécialisées.

EMBALLAGES RECYCLABLES MÉNAGERS
Bouteilles et flacons plastiques, papiers, cartonnettes, métaux, verre
Ce qu'ils deviennent : utilisés pour la fabrication de nouveaux objets.

TEXTILES, VÊTEMENTS
Taux de valorisation : 100 %
Ce qu'ils deviennent : réemplois, chiffons d'essuyage industriel, récupération de fibres…

de Grimaud
t - 83310 Grimaud
04 43 20 00

SIVOM du Golfe
Maison des Associations
4, route Jean Corona - 83120 Sainte-Maxime
Tél. : 04 94 96 06 68 ou **sivomdugolfe@wanadoo.fr**

Le tri c'est simple et écologique

Ma déchetterie mode d'emploi

LA MARCHE À SUIVRE...

Lors de votre dépôt, vous devez :

> **Vérifier** au préalable que les déchets que vous souhaitez déposer peuvent être traités dans notre déchetterie,
> **Respecter** les horaires d'ouverture de la déchetterie (*l'accueil ferme 10 mn avant l'horaire indiqué*),
> **Vous présentez** à l'accueil pour le contrôle. Attendre l'accord de l'agent d'accueil pour la pesée du véhicule servant à l'apport des déchets avant et après le dépôt,
> **Rester dans le véhicule** durant la pesée,
> **Respecter** les règles de circulation et de signalisation (arrêt à l'entrée pour contrôle, limitation de vitesse, sens de rotation) dans l'enceinte de la déchetterie,
> **Respecter** les consignes de tri de l'agent d'accueil,
> **Laisser** les quais aussi propres qu'à votre arrivée.

LES MODALITÉS D'UTILISATION

> POUR LES PARTICULIERS RÉSIDANTS SUR LES COMMUNES DU SIVOM DU GOLFE

Sur présentation de la carte d'accès annuelle, l'accès en déchetterie est autorisé. Cette carte, gratuite, est délivrée au siège du SIVOM du Golfe ou en déchetterie.

NOUVEAU **L'accès, limité à 900 kg / semestre**, non cumulables, est gratuit.

Au-delà, la redevance est fixée à 0,05 € le kg supplémentaire.

Pièces à produire : justificatif de domicile de moins de 3 mois, carte grise du ou des véhicules susceptibles d'accéder en déchetterie.

> POUR LES PARTICULIERS NON-RÉSIDANTS SUR LES COMMUNES DU SIVOM DU GOLFE

Pour tous les déchets, la redevance est fixée à 0,11 € le kg.

Le règlement doit se faire par espèces ou par chèque établi à l'ordre du Trésor Public.

Il est strictement interdit aux usagers de :

- Descendre dans les bennes,
- Fouiller les contenants, et récupérer les déchets,
- Accéder à la déchetterie en dehors des jours et horaires d'ouverture.

Conception graphique • Studio MCB - 04 94 14 16 85 • Impression : Imprimerie Champagnac • Illustration : Studio MCB

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE • Imprimé sur papier recyclé

Ville de Grimaud · Groupe Nicollin · Eco Emballages · Pizzorno Environnement · Ville de Sainte-Maxime